



Association Loi 1901  
Agréée Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire n° 59.JEP.1776  
par le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Déclarée d'intérêt général  
Siège social : Maison des Associations de la Clochette  
163 avenue Gounod - 59500 DOUAI  
03.27.87.60.06 / 06.84.42.71.44  
E-Mail : [brouillonsculture@wanadoo.fr](mailto:brouillonsculture@wanadoo.fr)  
Site : <http://brouillonsculture.free.fr>  
Blog : <http://association-brouillon-de-culture.over-blog.com>

## PRIX GAYANT LECTURE

### REGLEMENT

**Article 1 :** L'Association *Brouillons de Culture* organise un prix littéraire, le « *Gayant Lecture* ». Son objectif est de créer une animation autour du livre et de faire découvrir les éditions jeunesse. Cinq catégories sont proposées : Cat.1 : à partir de 4 ans ; Cat.2 : à partir de 6/7 ans ; Cat.3 : à partir de 9 ans ; Cat.4 : à partir de 12 ans ; Cat.5 : à partir de 14 ans.

**Article 2 :** Le jury est composé de lecteurs (enfants et adolescents) qui votent par l'intermédiaire des écoles maternelles, primaires, des collèges, des lycées d'enseignement général et professionnel, et/ou par l'intermédiaire des lieux qu'ils fréquentent en-dehors du temps scolaire (bibliothèques, centres sociaux, Maisons d'enfants, ...). Les votes sont collectifs ou individuels. **Il importe que les enfants aient lu toute la sélection d'une catégorie.** Par leurs votes, ils décerneront le prix *Gayant Lecture* à un auteur, un illustrateur de littérature jeunesse.

**Article 3 :** Les médiateurs du livre (équipes éducatives, bibliothécaires, ...) ont entière liberté pour organiser comme ils l'entendent la lecture, les échanges et le vote final ; ils peuvent partager les lecteurs en groupes sur des catégories différentes suivant les niveaux de lecture. Par contre, le panachage des ouvrages entre les catégories n'est pas autorisé.

**Article 4 :** Chaque lecteur doit voter pour son titre préféré. Un bulletin récapitulatif des votes sera envoyé à *Brouillons de Culture* **avant le vendredi 10 janvier 2014**. Le dépouillement aura lieu le **samedi 11 janvier 2014**. Tout bulletin arrivé après cette date ne sera pas pris en compte.

**Article 5 :** Tous les participants sont invités à la manifestation de remise des prix le **lundi 10 février 2014 après-midi**, sur inscription (nombre limité).

**Article 6 :** Les médiateurs du livre qui le souhaitent pourront recevoir l'auteur lauréat.



### BULLETIN RECAPITULATIF DES VOTES du *Gayant Lecture* 2013-2014 (Tous les champs doivent être remplis)

**Etablissement :** .....

**Adresse & CP - Ville :** .....

**Téléphone – E-Mail :** .....

**Résultat du vote : Catégorie : .....** **Adulte responsable :** .....

Nombre total de lecteurs : .....

1<sup>er</sup> titre élu : ..... Nombres de voix obtenues : .....

2<sup>ème</sup> titre élu : ..... Nombres de voix obtenues : .....

3<sup>ème</sup> titre élu : ..... Nombres de voix obtenues : .....

4<sup>ème</sup> titre élu : ..... Nombres de voix obtenues : .....

**N.B. : Le nombre total de voix obtenues doit être égal au nombre total de lecteurs.**

Bulletin à photocopier et à envoyer par courrier ou mel **avant le vendredi 10 janvier 2014**

à : *Brouillons de Culture* - Prix Littéraire  
Maison des Associations de la Clochette  
163 avenue Gounod - 59500 DOUAI  
03.27.87.60.06 / 06.84.42.71.44  
E-Mail : [brouillonsculture@wanadoo.fr](mailto:brouillonsculture@wanadoo.fr)